

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 30 septembre 2019

Objet

**Association
SIRIUS -
Subvention 2019.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à Mme N. LACUEY
Mme FEURTET à M. ROBERT
M. HADON à M. BUTEL**

Absent:

M. LEY

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que SIRIUS, association loi 1901, domiciliée à Floirac, a pour objectif de participer à l'animation, à la valorisation et à la sauvegarde du site de l'observatoire astronomique de Floirac. Pour cela, elle développe des activités d'animation en astronomie et de diffusion de la connaissance scientifique à l'intention des publics jeunes et adultes.

Au cours de l'année 2019, deux types d'interventions ont été mis en œuvre :
- Dans le cadre d'une convention signée entre Bordeaux Métropole et l'université de Bordeaux : prise en charge des visites de l'Observatoire pour le grand public par groupes

de 18 personnes les mercredi après-midi et samedi matin. Depuis deux ans, plus de 3500 visiteurs ont ainsi été accueilli sur le site.

- Dans le cadre des animations proposées par notre centre de loisirs, plus de 150 enfants ont bénéficié d'une visite cette année. Ces visites ateliers d'une durée de 2h, sont organisées sous la forme d'ateliers d'art plastique sur les thèmes de l'astronomie et de l'art et sont pilotées par une professionnelle, assistée d'un bénévole de l'association.

Au regard de l'intérêt de ces interventions, pour la valorisation du site d'une part et pour les jeunes Floiracais qui découvrent ainsi une pièce importante du patrimoine, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 1 200 euros à l'association SIRIUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 19 septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 200 € à l'Association SIRIUS pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 1^{er} octobre 2019



Le Maire,

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention : M. RAIMI ne participe pas au vote